

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2636

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2636 *concernant le contrôle, les suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir autoriser des dépenses.*

AVIS est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Donné à Mirabel, ce 12 décembre 2024

Le greffier,

Nicolas Bucci, avocat